



**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 23 Mai 2022**

Présents : Eve MAUREL, Armelle TOUATI, Bruno PEREZ, Paul COPETE, Thierry RIMBAUD, Christelle ORGIAS-MANZONI, Claude GARCIN, Céline SAGLIETTO

Absents excusés : Frédéric AMOURDEDIEU pouvoir à Paul Copete, Brice DE BALMAN pouvoir à Eve MAUREL

Secrétaire de séance : Christelle ORGIAS-MANZONI

Signature du compte rendu su conseil municipal du 5 avril 2022

Madame le Maire rappelle l'ordre du jour :

- Travail sur le projet d'extension du cœur de village
- Délibération constitution partie civile dossier urbanisme

Madame le Maire demande le retrait de l'ordre du jour de la délibération concernant la constitution partie civile sur dossier d'urbanisme pour manque d'élément.

Madame le Maire demande l'ajout à l'ordre du jour d'une délibération autorisant la commune à adhérer aux associations des Maires de Vaucluse et association des Maires Ruraux de Vaucluse pour l'année 2022

Les modifications de l'ordre du jour sont acceptées par l'assemblée délibérante.

Madame le Maire expose qu'il convient de commencer la séance par les divers afin de prendre le temps par la suite de travailler sur le projet d'extension du cœur de village.

- 1- Les élections législatives étant prévues les 12 et 19 juin prochain, Madame le maire communique les horaires de permanence à chacun des élus tel que présenté ci-dessous :

PERMANENCES ELECTIONS LEGISLATIVES 2022

PRESIDENTE : Eve MAUREL *vice présidente* Armelle TOUATI

SECRETAIRE : Christelle ORGIAS-MANZONI

► DIMANCHE 12 JUIN 2022

8 h à 14 h	Bruno PEREZ
	Thierry RIMBAUD
14h à 20H	Brice DE BALMAN
	Benjamin BARNOUIN
19h : présence obligatoire de la Présidente, du secrétaire et de 2 assesseurs pour signature des PV	

PRESIDENTE : Eve MAUREL *vice président* Bruno PEREZ

SECRETAIRE : Paul COPETE

► DIMANCHE 19 JUIN 2022

8 h à 14 h	Frédéric AMOURDEDIEU
	Armelle TOUATI
14h à 20H	Claude GARCIN
	Céline SAGLIETTO
19h : présence obligatoire de la Présidente, du secrétaire et de 2 assesseurs pour signature des PV	



Madame le Maire sollicite à nouveau la participation des élus pour les dépouillements.

Madame le Maire sollicite les élus également pour l'installation des panneaux électoraux sur la départementale 27 avant dimanche minuit.

- 2- Madame le Maire informe les élus que l'association Agir pour notre canton, présidée par Madame Noelle Trinquier, a organisé une vente de produits artisanaux et locaux au bénéfice des enfants d'Ukraine le samedi 14 mai 2022 à Villelaure. Madame le Maire remercie particulièrement les commerces et producteurs de Sannes qui ont bien voulu participer à cette manifestation en offrant des produits. Ces derniers ont été vendus, la collecte a permis de récolter 1100€ qui ont été remis à l'Unicef.
- 3- Madame le Maire informe les élus qu'en raison de nombreux stationnement sauvages au cœur de village, et après maints avertissements, elle a décidé de passer à l'action, les gendarmes réaliseront donc des rondes afin de verbaliser tous les véhicules qui ne respecteront pas le code de la route.
- 4- Madame le Maire rappelle qu'un cambriolage a eu lieu récemment dans la commune et appelle à la plus grande vigilance notamment à l'approche des périodes de vacances. Il est important de faire remonter en mairie toute identification de véhicule suspect afin d'informer la brigade de gendarmerie dans les plus brefs délais.
- 5- Madame le Maire informe les élus des nouveaux horaires d'ouverture de la mairie :
 - Les mardis et vendredis de 8h45 à 13h et de 13h45 à 17h
 - Les lundis et jeudis uniquement sur rendez-vous
- 6- Madame le Maire propose au conseil municipal de passer au travail sur le projet d'extension du cœur de village. Suite à la réunion publique et aux retours des habitants certains points nécessitaient des éclaircissements et des réflexions sur l'aménagement proposé, le conseil municipal a donc approuvé les modifications suivantes :
 - a. Un parking de 10/15 places sera positionné le long de la nouvelle voie à l'est de la parcelle et l'accès se fera par la nouvelle voie, non pas la rue des iris.
 - b. Un second parking de 8/10 places sera créé de l'autre côté afin de répondre au besoin de stationnement de la partie ouest du cœur de village
 - c. La rue des iris deviendra à sens unique sur une grande partie afin de faciliter la circulation dans le village
 - d. La crèche sera finalement positionnée dans l'alignement des maisons le long de la voie Nord, elle aura ainsi accès au parking et aux espaces verts en toute sécurité
 - e. Madame le Maire rappelle que la crèche a un intérêt général pour l'ensemble du territoire et pour les habitants de Sannes et alentours
 - f. Les aires de jeu, jardins partagés, terrains de pétanque et espaces verts seront entièrement piétonnisés
 - g. Les 4 terrains à bâtir situés au Nord de la parcelle pourront accueillir des constructions en plain-pied uniquement, tandis que les 2 terrains situés à l'est auront la possibilité de proposer des constructions en plain-pied ou en étage (R+1) (Vote à main levée 7 voix POUR et 3 CONTRE)
 - h. Les esquisses finalisées seront mises en ligne sur le site internet de la commune prochainement

Madame le Maire propose à l'assemblée délibérante de ne pas refaire de réunion publique, comme cela avait été prévu, en effet, l'ensemble des informations, préconisations et remarques remontées depuis la dernière réunion ont permis de finaliser le projet.

Il est donc nécessaire à présent de valider le positionnement des différentes zones et de travailler avec l'AMO sur le permis d'aménager et le règlement de lotissement afin de respecter les délais de réalisation préalablement fixés.

Madame le Maire clôture la séance à 20h15.